



COMMUNE DE SERRAVAL

*Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal*

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 octobre 2024 à 20 heures

Etaient présents :

M. Philippe ROISINE, Maire,
Président de séance
M Vincent HUDRY-CLERGEON, 1^{er} adjoint au maire
Secrétaire de séance,
Assisté au secrétariat du SG
Mme Nathalie MASSART, 4^{ème} adjoint
Mme Christelle DEMIZIEUX
M. Julien MICHEL, conseiller municipal
M. Philippe MOLON, conseiller municipal

M Jean-Marc JONO, conseiller municipal
M Stéphane GUYONNAUD, conseiller municipal
M. Sylvain SOBOTA, 3^{ème} adjoint au maire
M. Pascal CHEVALLEREAU, 2^{ème} adjoint au maire
Mme Sarah PAILLOT, conseillère municipale

Avait donné pouvoirs :

M. Stéphane TISSOT a donné pouvoir à M. Jean-Marc JONO

Etait absent

M. Yann HARDY

Convocation du conseil municipal

Le lundi 14 octobre 2024, par le secrétariat du conseil municipal

Monsieur Vincent HUDRY-CLERGEON est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024 qui est approuvé **à l'unanimité des suffrages exprimés – 11 voix pour, M. GUYONNAUD arrive ensuite.**

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 : Approbation de la délibération relative au protocole du temps de travail

Rapporteur : M. Philippe ROISINE, Maire

A l'unanimité des suffrages exprimés : 12 voix pour.

Il s'agit d'approuver le protocole du temps de travail, document qui fixe les règles communes à l'ensemble des agents et services de la commune de Serraval dans l'organisation du temps de travail.

Il est précisé que les agents ne sont pas concernés par les RTT puisque leur temps de travail est de 35 heures.

Ce document sera transmis à l'ensemble des intéressés.

Affaire n°2 : Approbation du renouvellement d'engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 01/01/2025 et jusqu'au 31/12/2029.

Rapporteur : M. Philippe ROISINE, Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'engagement auprès de PEFC AURA qui arrive à échéance au 31/12/2024.

Il s'agit d'une démarche volontaire qui garantit une gestion durable de la forêt communale, qui valide le respect des règles forestières durables et les visites de contrôle adhoc. Elle permet notamment de mieux valoriser le bois.

Affaire n°3: Adoption de nouvelles dispositions pour l'attribution du RIFSEEP ET DU CIA

Rapporteur : Monsieur Philippe ROISINE, Maire, SG en appui

M. le maire avec l'appui de M. GUILLOT résume le contenu de la délibération qui est le reflet de la réflexion qui a été menée sur la prise en compte du maillage organisationnel des services et la valorisation de l'engagement professionnel, ceci afin de promouvoir la stabilité des effectifs et la reconnaissance de la manière de servir.

Quelques Points à retenir :

- Affouage : les inscriptions sont à faire en mairie comme stipuler sur l'affichage. Il est notamment proposé de rédiger un article à cet effet dans le prochain Qin d'novio. Lacoupe sera effectuée au printemps 2025 faute d'opérateurs en 2024.

- Les élus évoquent un possible aménagement du poste de l'accueil suite aux prescriptions du SYANE lors de sa visite. La réflexion est en cours
- Un point sur les contrats de maintenance pour le chauffage a été fait. Il apparaît opportun de réunir les deux contrats de la mairie et de l'école, une proposition a été faite par E2S actuel titulaire du contrat pour la mairie. Cela permettrait une économie d'échelle et la réalisation de maintenance de qualité. Une réflexion est en cours pour la suite à donner.
- Il est proposé pour terminer l'aménagement du parking du col du Marais d'installer des toilettes autonomes. Plusieurs propositions ont été faites, mais il reste à statuer sur l'emplacement et le choix de la technologie. Il convient également d'intégrer au projet le nettoyage de l'installation. Plusieurs pistes sont évoquées mais il semble nécessaire de questionner au préalable les collectivités qui sont équipées de tels dispositifs.

M. Sylvain SOBOTA, 3^{ème} adjoint au maire, en charge de l'eau fait un état des lieux des travaux en cours ou déjà réalisés. Il indique que les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement non collectif seront présentés lors du prochain conseil.

Il serait souhaitable de mener une réflexion sur les tarifs de l'eau afin de savoir s'il conviendrait de les augmenter.

Un rendez-vous avec la société Hydrétudes est planifié pour finaliser le projet Perrière.

M. le maire rappelle que la réunion publique aura lieu le 6 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

SERRAVAL, le 21 octobre 2024
Le Maire

Philippe ROISINE

Le secrétaire de séance




M Vincent HUDRY-CLERGEON

Approuvé à l'unanimité lors du conseil municipal de
Serraval le 18 novembre 2024